

Bâtir en pierre de taille : le parcours complet pour un projet pérenne

Étapes administratives et réglementaires

- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour valider les contraintes de matériaux et de teintes.
- Déposer un permis de construire obligatoire pour toute surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20 m².
- Réaliser une étude thermique préalable pour garantir la conformité à la RE2020, notamment sur la gestion des ponts thermiques.
- Souscrire obligatoirement à une assurance Dommages-Ouvrage (DO) avant l'ouverture du chantier.

Études techniques et fondations

- Réaliser une étude de sol (G2) pour adapter les fondations au terrain et prévenir les risques de tassements différentiels.
- Respecter scrupuleusement les DTU de la série 20.1 régissant la mise en œuvre des maçonneries en pierres naturelles.

Logistique et approvisionnement

- Prévoir un taux de perte de 5% à 10% lors de la commande pour compenser les chutes et bris.
- Anticiper l'accès chantier pour les camions lourds et prévoir des équipements de levage (grue, robot de pose) adaptés au poids de la pierre (2,2 à 2,6 tonnes/m³).
- Exiger la traçabilité des matériaux : fiches techniques et certificats d'origine, de résistance à la compression et de porosité.

Mise en œuvre et bonnes pratiques

- Privilégier les mortiers à base de chaux naturelle (NHL) pour le montage.
- Proscrire le ciment pour permettre à la pierre de respirer, réguler l'humidité et éviter les fissures structurelles.